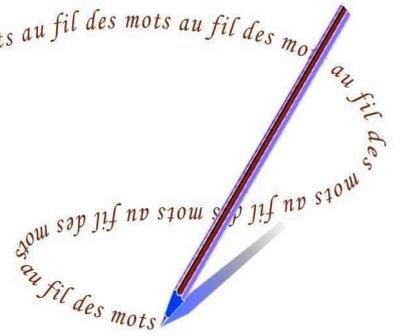


Au Fil des Mots

Mail: aufil.desmots@laposte.net

Site: associationaufildesmots.com



Concours National de Nouvelles 2025 Règlement

ART. 1 L'association *Au Fil des Mots* organise un **concours de Nouvelles** dont le thème est cette année : « **Sur la route** »

ART. 2 Ce concours est ouvert à toute personne âgée de plus de 16 ans.

ART. 3 Chaque auteur présentera une seule Nouvelle originale et inédite.

ART. 4 Les Nouvelles ne devront pas dépasser 4 pages selon les normes suivantes :
format A4 (21 x 29,7 cm), marges moyennes, police de caractères **Times New Roman - corps 12**.

ART. 5 Les textes présentés devront comporter un titre et ne pas être signés afin de préserver l'anonymat du concours auprès des Comités de Lecture.

Le titre de la Nouvelle sera reporté sur une feuille séparée (voir fiche ci-dessous) reprenant le nom, les coordonnées de l'auteur (adresse, téléphone et adresse mail).

ART. 6 Les Nouvelles seront envoyées, en double exemplaire, obligatoirement par courrier postal, à l'adresse suivante :

Au Fil des Mots
20, rue Robert DESNOS 45400 Fleury-les-Aubrais

Date limite de réception : **vendredi 28 février 2025**

ART. 7 La **participation** aux frais d'organisation du concours s'élève à **10 €** et devra être envoyée avec la fiche d'inscription, à l'adresse de l'association *Au Fil des Mots* (ci-dessus).

ART. 8 Le palmarès sera proclamé en MAI 2025.

ART. 9 Le concours est doté d'un premier prix de 200 € (condition : 25 participants minimum) et d'autres récompenses (selon la générosité de nos partenaires), à l'appréciation du jury en fonction de la qualité des Nouvelles.

Les trois premières Nouvelles primées seront éditées, après accord des auteurs, dans le livre-recueil des « 24 Heures d'Écriture de Fleury les Aubrais » qui sera vendu au profit du Téléthon 2025.

ART. 10 Les lauréats des Concours précédents peuvent participer et prétendre à un prix spécial du jury réservé à cette catégorie de participants.

ART. 11 Le jury, souverain, est présidé par **Nadine Fouchet**, qui fut présidente d'Au Fil des Mots de 2019 à 2022.

ART. 12 Les organisateurs du concours se réservent tous droits pour diffuser, éditer et utiliser les textes primés pendant un an. Les lauréats autorisent la citation de leur nom et la reproduction de leur photo ainsi que la publication de leur texte à des fins de promotion ou d'information liés au présent concours.

ART. 13 La participation à ce concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans aucune réserve des décisions du jury.

